



Free

## LA COURSE EN SOLITAIRE...

Ni Kertel, ni Orascom, ni Bolloré et dernièrement ni Virgin et ni Numericable ne viendront déposer de dossier à l'ARCEP pour obtenir la quatrième licence mobile. Concernant Bolloré, c'est par l'intermédiaire du directeur général de la branche télécoms que la nouvelle est tombée avant-hier : «A priori nous n'allons pas déposer de dossier [...], nous cherchons un partenaire que nous n'avons pas trouvé»...

Du côté du duo Virgin-Numericable, alors que le suspense était censé durer jusqu'au bout (cf. **édition du 19 octobre**), c'est ce matin que l'annonce a été faite dans un communiqué...

En évoquant des «incertitudes juridiques, techniques et financières», le désormais «ex consortium» a confirmé qu'il se retirait de la course, laissant donc Free seul dans la course...

Les arguments choisis laissent perplexes et il est difficile de croire que le compte y était... En déclarant avoir malgré tout «les moyens de financer le projet» avec un total compris entre «300 et 400 millions d'euros», n'était-ce pas aussi avouer que le duo possédait assez d'argent pour s'acquitter de la licence, mais peut-être pas assez pour déployer tout un réseau ? Surtout lorsque l'on sait que la dette de Numericable dépasse aujourd'hui les 3 milliards d'euros !

Quant à la question de savoir si selon le duo, Free était en mesure d'obtenir la licence, le PDG de Virgin Mobile a répondu «Xavier Niel est un grand professionnel et il va remplir le cahier des charges»... Alors en avant toute !

Source : <http://www.neteco.com/306876-4e-licence-3g-numericable-virgin-renoncent.html>

Free

## ATTAQUE EN DUO

Nous restons dans le même sujet avec la saisine par Bouygues Télécom et SFR du Conseil d'Etat. Le premier a déposé deux recours, l'un contre le prix de 240 millions d'euros, l'autre sur les conditions d'attribution de la licence, et le second, n'a déposé qu'un seul recours, qui lui concerne le prix.

Si ces recours devant le Conseil d'Etat ne remettent pas en cause le déroulement de la procédure d'attribution pour l'instant, ils ont tout de même le mérite de démontrer toute l'hostilité des opérateurs en place envers un nouvel entrant...



Cet été, Orange et SFR avaient déjà saisi la Commission européenne sur ce même sujet et la réponse se fait toujours attendre du côté de Bruxelles... Concernant le Conseil d'Etat, l'instruction devrait durer plusieurs semaines... A suivre donc...

Source : **La Tribune**

Internet

## NOIR C'EST NOIR...

N'y a-t-il plus d'espoir ? Alors que le dernier rempart contre Hadopi était attendu du côté du Conseil Constitutionnel, celui-ci vient tout juste de délivrer sa réponse.

Elle est sans appel puisque seul «le second alinéa de l'article 495-6-1 du code de procédure pénale, tel qu'il résulte de l'article 6 de la loi relative à la protection pénale de la propriété littéraire et artistique sur internet, est déclaré contraire à la Constitution».

Pour le reste, tout est finalement passé ! Tant la suspension, la négligence caractérisée, l'amende en cas de réabonnement, ou encore l'installation obligatoire d'un logiciel de sécurisation en cas de premier avertissement...

C'est un jour noir pour l'Internet français...

Le communiqué de presse du Conseil Constitutionnel, la décision complète ou encore les commentaires, sont disponibles ici : <http://www.conseil-constitutionnel.fr/conseil-constitutionnel/francais/actualites/seance-pleniere-du-22-octobre-2009.45948.html>.